

**La section FO Police Municipale, représentée par Laurent MATEU et Bertrand DEBEAUX, rencontre le Président du CNFPT, François DELUGA.**

Conseillés par notre nouvelle Commission Consultative des Formation PM que nous saluons et remercions, nous avons pu faire des remontées techniques posées par des formateurs chevronnés.

Alors que nous attendons la reprise des négociations, FOPM continue à travailler, conscient que l'obtention de nouvelles avancées passe par le dialogue avec les différents acteurs de la fonction publique territoriale.

Après notre échange avec la vice-présidente de l'AMF, Murielle FABRE, nous avons pu échanger avec le Président du CNFPT.

Un échange constructif, FOPM a réaffirmé son profond attachement à une formation rattachée à la fonction publique territoriale.

Nous ne sommes pas contre le principe d'écoles de Police Municipales, mais sous l'égide du CNFPT.

Nous avons pu aborder, avec le Président DELUGA, la problématique du double référentiel PN-PM. Avoir une double référence parfois contradictoire, avec des agents qui ne sont pas formés "à la même école", est pour nous une hérésie opérationnelle.

Qu'en est-il de la cohésion d'équipe et des risques encourus en cas d'incident ?

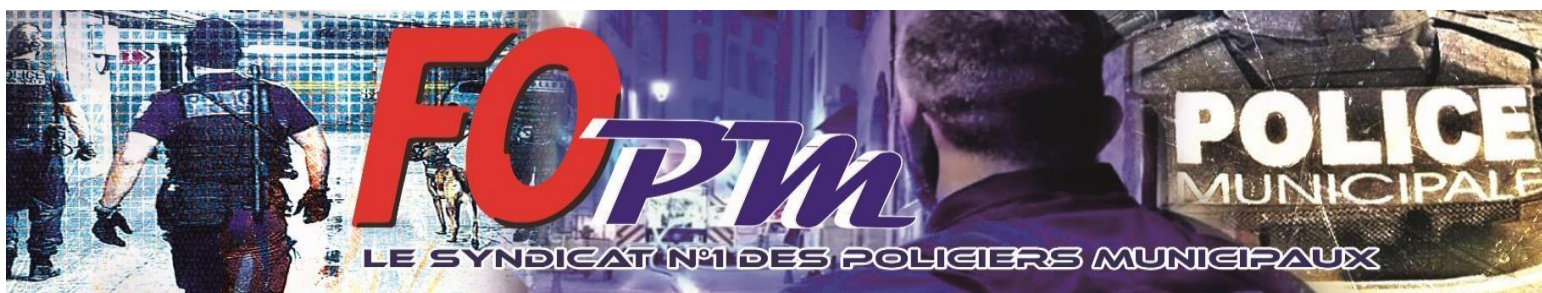
FOPM revendique une formation aux gestes et techniques professionnels d'intervention cohérente et non divergente.

Nous souhaitons également à terme que nos formateurs puissent être issus de notre institution. La police municipale formée par des policiers municipaux, ce qui permettrait une mise en valeur indéniable de notre profession.

Concernant les brigades cynophiles, nous partageons l'inquiétude du CNFPT. Les obligations pour les collectivités et le CNFPT de prendre l'hébergement des chiens de Police Municipale en charge font fi de l'équilibre de nos chiens et de l'efficacité opérationnelle de nos agents et de nos formateurs.

Le président du CNFPT nous expose l'idée d'une formation complète et de référence pour nos agents, un apprentissage par module, dont un tronc commun qui permettrait aux agents d'exercer au plus tôt, et des modules complémentaires obligatoires qui pourraient être réalisés dans un deuxième temps.

Cette idée nous semble intéressante à creuser et une réflexion sera menée au sein du bureau national FOPM.



**FOPM toujours au service des agents de Police Municipale.**

**Nous refusons toutes nouvelles prérogatives imposées par l'Etat, tant que les négociations sont au point mort.**

Fait à Paris, le 19 janvier 2024

